Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260915-DEL_2026_88-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026 - 88

Objet : Marché public - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du lotissement du Vieux Bourg

Le 15 septembre 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 11 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents ce jour : 12 - **Absents :** 3 - **Procurations :** 0 – **Votants :** 12

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Patrick SIMON, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Perrine MENARD, Maxime DURAND, Jean-Luc RICHEUX, Patrice LAFOREST.

Absents : Jessica LEDOULT, Michel CAMPION, Romain GUILLET

Secrétaire de séance : Sylvie OGER

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2026-59 en date du 12 mai 2026, le Conseil municipal a décidé de lancer une consultation en vue de la réalisation d'une prestation de maîtrise d'œuvre pour le projet de lotissement du Vieux Bourg.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 23 juin 2026 sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics Mégalis Bretagne.

La date limite de réception des offres était fixé au mardi 21 juillet 2026 à 10h00.

À l'issue de la consultation, la Commune a reçu 9 offres, qui ont fait l'objet d'une analyse conformément aux critères définis dans le règlement de consultation.

L'analyse des offres a été réalisée avec l'accompagnement de l'ADAC22, représentée par Monsieur Sylvain CHARLES. Les membres du Conseil municipal ont été invités à participer à la commission d'examen des offres qui s'est réunie le mardi 28 juillet 2026. À cette occasion, Monsieur CHARLES a présenté le rapport d'analyse des offres.

Les offres ont été évaluées selon les critères suivants :

- Valeur technique : 70 % ;
- Prix des prestations : 30 %.

Au regard de l'analyse technique et financière des offres et du classement résultant de l'application des critères de sélection, le cabinet ICI DEMAIN est arrivé en première position et présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour l'ensemble du marché.

Le montant de l'offre proposée par le cabinet ICI DEMAIN s'élève à 36 935 € HT soit 44 322 € TTC.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260915-DEL_2026_88-DE

Vu le rapport de présentation et d'analyse des offres établi avec l'accompagnement de l'ADAC22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de :

- **APPROUVER** le choix du cabinet ICI DEMAIN pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation du lotissement du Vieux Bourg ;
- **ATTRIBUER** le marché au cabinet ICI DEMAIN, pour un montant total de 36 935 € HT soit 44 322 € TTC.
- **AUTORISER** monsieur le Maire à signer le marché ainsi que l'ensemble des documents nécessaire à son exécution.

La Landec, le 15 septembre 2026

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,

Sylvie OGER

Le Maire,

Didier SAILLARD

